



Office de la consommation  
Qualité et distribution de l'eau  
Chemin des Boveresses 155  
CH - 1066 Epalinges

REÇU LE - 5 AOUT 2021



STS 0176

Municipalité de la Commune de  
Saint-Prex  
Chemin de Penguey 1a  
Case postale 51  
**1162 St-Prex**

Epalinges, le 04.08.2021

## RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 21-VD-26785

V 2



### INTRODUCTION

But du contrôle : Prélèvement officiel d'eau de baignade / Eau de baignade - Plages / Municipalité de la Commune de Saint-Prex  
Prélèvement du : 02.08.2021  
Date arrivée : 03.08.2021  
Effectué par : Monsieur R TARDY

### ÉCHANTILLON

21-92300 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs  
1 - Lac Léman, 1074 - Plage de Coulet, 1162 St-Prex

### RÉSULTATS D'ANALYSES

N° d'échantillon : 21-92300

Prélèvement du : 02.08.2021  
Secteur : 1 - Lac Léman  
Lieu de prélèvement : 1074 - Plage de Coulet, 1162 St-Prex  
Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs  
Température de l'eau : 20.1 °C

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-007	Escherichia coli	<10 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	
721-MON-013	Enterococcus spp.	<100 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

- Classe A: Eau de bonne qualité bactériologique. Une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'est pas à craindre. Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

ÉMOLUMENTS

Conformément aux dispositions de l'art. 4 du règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages, les frais d'analyse sont mis à la charge de la commune.

Émoluments : 85.00 CHF (Montant HT)

REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon prélevé. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

LE CHIMISTE CANTONAL

PO 